



Direction départementale des territoires

Service Environnement

Unité police de l'eau

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant la régularisation d'un forage en eau souterraine

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 2 décembre 2021, une enquête publique qui sera ouverte du 5 janvier 2022 au 5 février 2022 inclus, dans la commune de Tartiers sur la demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant la régularisation d'un forage en eau souterraine situé sur la commune de Tartiers présentée par la SCEA de la Joliette.

L'enquête porte sur la régularisation d'un forage en eau souterraine, d'une profondeur de 79,30 mètres, situé sur la commune de Tartiers, parcelle cadastrée ZH 5. Ce forage est destiné à l'irrigation de parcelles agricoles.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient notamment une étude d'impact, en mairie de Tartiers, ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture sur support papier ou sur un poste informatique mis à disposition, sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne, rubrique "Enquêtes publiques" (www.aisne.gouv.fr), et formuler éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Tartiers, siège de l'enquête ou à l'adresse électronique suivante : ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès de la SCEA de la Joliette, par téléphone au 03.23.55.72.99 ou par courrier au 7 rue de la Joliette - 02290 Tartiers, responsable du projet, ou à la direction départementale des territoires de l'Aisne, service Environnement, unité police de l'eau, 50 boulevard de Lyon - 02011 Laon Cédex - téléphone : 03.23.24.64.00.

- M. Bernard MENGIN, cadre commercial, en retraite, a été désigné commissaire-enquêteur. Il siégera pour recevoir les observations du public en mairie de Tartiers les :
  - mercredi 5 janvier 2022 de 9 heures à 12 heures
  - jeudi 20 janvier 2022 de 14 heures à 17 heures
  - samedi 5 février 2022 de 9 heures à 12 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires de l'Aisne, en mairie de Tartiers et sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr), pendant une durée d'un an.

Le préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives aux demandes susvisées qui peuvent être un arrêté d'autorisation, éventuellement assorti du respect de prescriptions, permettant la réalisation du projet susmentionné au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement ou un arrêté de refus d'autorisation.

> Pour le préfet de l'Aisne et par délégation, Pour le directeur départemental des territoires, La responsable du service Environnement,

toelean Céline CHOUTEAU



